



SMIAGE
SMIAGE CADAM 147 bd du Mercantour
CS 23182 06204 NICE CEDEX 3

MAÎTRE D' ŒUVRE

Mission de Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restauration de la continuité écologique du seuil d'Annot

COMMUNE D'ANNOT – RIVIERE VAÏRE

Annexe VII : Autoévaluation



TPF Ingénierie
208-212 Boulevard du Mercantour
Bâtiment Space B – CS 81061
06201 NICE CEDEX 3
Tel 04 93 27 66 30

BET Pluridisciplinaire



SAMMI Structures
13 Boulevard Princesse Charlotte
98000 MONACO
T. +377 97 97 32 97

BET
GC



HetR
125 Boulevard Flammarion
13004 MARSEILLE
T. 04 91 62 52 35

BET
Architecture
paysagère



ECO-MED
Résidence Atrium - 113, rue Raymond Recouly
34070 MONTPELLIER
T. 04 99 54 24 00

BET
Ecologie

	EMETTEUR	CODE AFFAIRE	TYPE DE DOCUMENT	DATE	NB PAGES
REFERENCE DU DOCUMENT	Groupelement	PRF2202	CpC EI	30/07/2024	3

DATE	OBJET	PAGES
30/07/2024	Établissement du document	3

REDACTION	VERIFICATION	APPROBATION	DESTINATAIRES
Groupelement	Groupelement	TPFi	SMIAGE

Les premiers résultats du diagnostic écologique, montrent que seulement une partie des habitats de la zone d'étude représente un enjeu modéré. On note aussi des impacts bruts modérés pour la ripisylve et la Vaire en raison de l'enrochement d'une cinquantaine de mètres en rive droite en aval du pont, qui nécessitera de l'abattage. En effet, le projet va altérer 0,12 ha de zones humides, mais il s'agit de 0,05 ha de ripisylve détruite, et de 0,07 ha de banc de galets à végétation clairsemée temporairement altérés. La surface de zone humide définitivement impactée sera bien inférieure à 0,1 ha. Pour finir, le diagnostic écologique recense quelques espèces représentant un enjeu modéré comme l'Anguille européenne, Barbeau méridional, le Cincle plongeur ou le Petit-duc scops.

Une étude hydraulique a été réalisée en août 2022 afin de modéliser en 2D la rivière de la Vaire. Les premières modélisations montrent que le projet vient diminuer la ligne d'eau aux environs du pont. Ceci s'explique par l'abaissement du seuil en amont du pont et l'augmentation de la pente, et donc de la vitesse. Ce changement devrait améliorer la continuité écologique du milieu.

En résumé, des impacts bruts notables sont pressentis sur les habitats naturels. Ils resteront modérés sur la ripisylve et le cours d'eau en raison de l'enrochement en rive droite en aval du pont, qui nécessitera de l'abattage. Au niveau piscicole, le projet entraînera une destruction possible d'individus et d'altération d'habitats lors de la dérivation du cours d'eau. Des mesures seront prises pour réduire l'impact des travaux sur la continuité écologique, l'état des habitats et la qualité des eaux, qui resteront très faible à faible pour les espèces à enjeux concernées. Par ailleurs, le chantier devra probablement détruire une nichée au niveau du seuil. Une adaptation du calendrier permettra d'éviter complètement la destruction de jeunes poussins. L'impact résiduel est jugé faible à nul en phase chantier.

De plus, la DREAL a indiqué lors de nos échanges qu'elle facilitera les démarches administratives vis-à-vis des espèces protégées au vu des caractéristiques et des mesures prises par le projet. Ainsi, aucun dossier de Demande de Dérogation au statut d'Espèce Protégée n'est à réaliser.

En phase de fonctionnement, les effets du projet seront positifs grâce au rétablissement des continuités piscicoles notamment pour la Truite fario, et le dispositif de franchissement au niveau du seuil permettra de reconnecter les sous-populations amont et aval du pont.

Le projet vise aussi à lutter contre les risques d'inondations et d'érosions en mettant en place des enrochements au niveau des berges et en renforçant les piles du pont améliorant ainsi la sécurité des usagers et le bon fonctionnement du trafic.

Enfin, l'ABF et la DREAL nous ont guidés pour favoriser à terme un écoulement du cours d'eau plus naturelle et limiter au maximum l'abattage des arbres de la ripisylve pour préserver les qualités paysagères de la zone du projet.

Pour conclure, le projet prévoit dans son programme un certain nombre de mesures pour réduire au maximum les potentiels impacts du chantier touchant principalement la qualité de l'eau et le patrimoine naturel. En phase exploitation, le projet regroupe plusieurs aspects positifs en améliorant la continuité écologique, en sécurisant la voirie, en limitant les risques naturels et en réalisant un véritable travail d'intégration dans le paysage d'Annot.

La présente analyse montre selon nous que le projet n'a pas besoin d'être soumis à évaluation environnementale.